

DOSSIER DE PRESSE  
6<sup>e</sup> CONGRÈS MONDIAL  
DES PARCS DE L'UICN



**PARTENARIAT  
FRANCE-UICN**  
NATURE ET  
DÉVELOPPEMENT

Conférence de presse  
Paris, le 5 novembre 2014



**NATURE PROTÉGÉE,  
LA FRANCE INNOVE  
ET S'ENGAGE AVEC  
L'UICN**



# PLAN

## **1. Les aires protégées : des solutions naturelles à la crise de la biodiversité ?**

1. Le Congrès Mondial des Parcs 2014 de l'UICN « des parcs, la planète et nous : des solutions qui inspirent ! »
2. Les aires protégées, pourquoi c'est important ?
  - au niveau international
  - au niveau africain

## **2. La France s'engage sur son territoire et au-delà**

1. Un patrimoine exceptionnel
2. Une politique nationale ambitieuse

## **3. La France, source d'innovations et de compétences**

1. L'expertise française
2. Les aires protégées françaises, qu'apportent-elles au débat ?
  - au plan national
  - à l'échelle régionale
  - à l'échelle départementale
3. Protéger la mer : le rôle moteur de la France
4. Un volet croissant de l'aide publique au développement qui place la France parmi les 5 premiers bailleurs internationaux de la préservation de la biodiversité

## **4. Une action qui passe par des alliances : le partenariat France-UICN**

1. Agir ensemble pour la nature et le développement
2. Le partenariat France - UICN, un atout pour la mise en œuvre de solutions

## **5. La France au Congrès mondial des parcs, pour faire émerger des solutions sources d'inspiration**

1. Un événement majeur qui rassemble les principaux acteurs internationaux
2. Une forte présence française avec près de 100 participants
3. La liste verte des espaces protégés : une innovation importante de ce Congrès
4. Le soutien de 22 « ambassadeurs » pour les aires protégées africaines
5. Un dispositif de communication multimédia
  - Un éventail d'outils pour Sydney
  - Une campagne de sensibilisation du grand public
6. La promesse de Sydney

## **6. Les partenaires**

## **7. Les fiches thématiques**

1. Adaptation au dérèglement climatique
2. Qualité et diversité des modèles de gouvernance
3. Patrimoine marin
4. Financements durables et innovants
5. Renforcement des capacités

# 1. Les aires protégées : des solutions naturelles à la crise de la biodiversité ?

Le rôle vital de la diversité biologique dans le fonctionnement de notre planète n'est plus à démontrer. Les études scientifiques confirment les unes après les autres la réalité et la profondeur des liens de dépendance

entre le bien-être humain, le développement économique et le fonctionnement des écosystèmes.

Le principal enjeu est la capacité de la planète à continuer de soutenir la vie sur la terre, celle des espèces animales et végétales, dont l'espèce humaine. Nos conditions de vie dépendent de la qualité de l'air, de l'eau et des produits alimentaires essentiels, dont beaucoup sont directement issus des espaces et espèces naturels... sans compter toutes les ressources naturelles renouvelables nécessaires à la construction ou aux diverses industries... Quant aux dérèglements climatiques, ils

présent de plus en plus sur ce fragile équilibre, avec des conséquences d'autant plus graves que les populations sont démunies face à leur influence sur l'intensité et la fréquence des phénomènes extrêmes et dangereux - sécheresses ou pluies diluviennes, tempêtes et tornades...

La question n'est donc plus l'absence de connaissance, même si elle reste à construire, mais bien la mise en œuvre de solutions et la volonté politique requise pour les mettre en œuvre. Or la 12<sup>ème</sup> conférence des parties (COP) de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB) qui s'est achevée le 17 octobre dernier l'a encore rappelé, la nécessité de choix ambitieux ne concerne pas que les acteurs de la conservation de la nature, mais bien toutes les composantes de nos sociétés, des secteurs primaires au système financier. Cette question ne sera résolue que si chacun agit en fonction de sa responsabilité et de son niveau d'influence.

## DÉFINITION D'UNE AIRE PROTÉGÉE SELON L'UICN

Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature et des services éco-systémiques et des valeurs culturelles qui y sont associés.

## 1. Le Congrès Mondial des Parcs 2014 « des parcs, la planète et nous : des solutions qui inspirent ! »

Tous les 10 ans, l'UICN (l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature) organise un Congrès Mondial des Parcs qui réunit la communauté des acteurs de la protection de la nature et du développement. La 6<sup>ème</sup> édition se tiendra à Sydney (Australie) du 12 au 19 novembre prochain.

Un mois après la 12<sup>ème</sup> conférence des parties de la CDB et un an avant la conférence des parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique qui se tiendra à Paris en décembre 2015, le Congrès Mondial des Parcs de l'UICN à Sydney est en effet une occasion unique d'appeler les responsables politiques et économiques à poser des actes concrets et courageux pour sauvegarder le patrimoine naturel de l'Humanité.

**Résolument optimiste, cette édition du Congrès positionnera les aires protégées comme solutions** dans un débat trop souvent centré sur les défis.

Ce Congrès entend réaffirmer combien les efforts réalisés dans le monde au sein des aires protégées :

- . conservent la Nature et notre santé à tous ;
- . contribuent naturellement à la lutte contre les dérèglements climatiques en améliorant la résistance des territoires et des sociétés à leurs impacts ;
- . proposent des modèles de gouvernance innovants et duplicables pour un juste partage des ressources naturelles et de leurs bénéfices.



## UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

" Pour sensibiliser un public nombreux à ces enjeux, j'ai prêté ma voix à une campagne de communication de l'UICN.

Je sais que vous partagez avec moi cette conscience que nous pouvons faire plus et mieux pour protéger la planète, si nous nous y mettons tous ensemble. " Nicolas Hulot / envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète, président de la FNH.

<http://www.youtube.com/watch?v=5By46PZUq3U>

<http://www.youtube.com/watch?v=qi65j5LIs0>

<http://www.youtube.com/watch?v=0evlqkph3gE>

## 2. Les aires protégées, pourquoi c'est important ?

Avec une décennie de recul depuis le dernier Congrès Mondial des Parcs qui s'est tenu à Durban en 2003, nous savons aujourd'hui que des aires protégées bien gérées et dotées de ressources adéquates atteignent leurs objectifs de conservation et offrent des avantages importants aux populations :

✓ Les aires protégées **offrent de l'eau potable à plus d'un tiers des 100 plus grandes villes du monde, stockent la même quantité de carbone que les forêts humides tropicales** et offrent des emplois et des moyens d'existence à des millions de personnes dans le monde.

✓ Les Etats-Parties de la Convention sur la diversité biologique se sont engagés d'ici 2020 à **conserver 17 % des zones terrestres et 10 % des zones marines et côtières** (Objectif 11 de Aichi, sur lequel se sont accordés les 192 Etats parties à la Convention sur la Diversité Biologique en 2010).

### ... AU NIVEAU INTERNATIONAL

Aujourd'hui, **plus de 200 000 aires protégées (AP) couvrent environ 15% des terres et 3% des océans de la planète.** Parcs nationaux, réserves marines, réserves intégrales, aires conservées par des communautés ou par des acteurs privés, nombreuses sont les formes que recouvrent les aires protégées.

**Les aires protégées s'étendent et pourtant la biodiversité ne cesse de se raréfier.** Certes, il est démontré que les espèces menacées disparaissent deux fois moins vite dans les parcs qu'ailleurs, mais elles continuent cependant à décliner, là aussi.

De multiples facteurs expliquent cela :

- ✓ une augmentation importante des besoins des populations qui accentue la pression autour des aires, et parfois dans les réserves ;
- ✓ une demande globalisée croissante qui s'accompagne de trafics internationaux difficilement maîtrisables, tels ceux de l'ivoire ou des cornes de rhinocéros qui mettent à court terme ces espèces en péril ;
- ✓ une raréfaction des espaces naturels encore disponibles pour relier les parcs et maintenir les mouvements vitaux de certaines espèces ;
- ✓ des moyens souvent insuffisants pour une gestion adaptée des territoires, sachant que moins d'un quart des parcs ont aujourd'hui un système adéquat et fonctionnel de gestion ;

✓ des espaces protégés sous la pression d'enjeux économiques majeurs, par exemple liés aux industries extractives...

Lever ces obstacles et transmettre aux générations futures une nature protégée et bien gérée est possible.

### ... AU NIVEAU DU CONTINENT AFRICAIN

La situation en Afrique n'échappe pas à ce constat international. Là plus qu'ailleurs, l'étroite dépendance de la population aux ressources naturelles renforce à la fois les défis et les opportunités pour les aires protégées. Conservant une biodiversité unique et emblématique, les aires protégées nous offrent sans doute la dernière chance de conserver ce patrimoine naturel.

En Afrique, comme partout dans le monde, les aires protégées méritent plus d'attention et plus d'efforts si l'on veut parvenir à remplir les engagements majeurs auxquels la communauté internationale dans son ensemble s'est engagée.

Mais elles ne sauraient se soustraire à l'immense besoin de développement du continent et doivent résolument y contribuer partout et chaque fois que c'est possible. Des parcs qui préservent la nature tout en permettant sa valorisation la plus juste possible, pour tous et d'abord ceux qui vivent sur place, c'est la vision que le Congrès des parcs de Durban nous a laissée et que le Congrès de Sydney enrichira. L'enjeu est majeur et il appelle un engagement sincère de tous les acteurs qui impactent aujourd'hui ces territoires.

Les organisations de la société civile africaine ont un rôle important à jouer dans la conservation de la biodiversité. Et déjà, des ONG africaines investies et sérieuses l'ont compris. Renforcer la société civile africaine sur les questions environnementales est d'ailleurs un objectif que s'est fixé la France en soutenant l'appui à plusieurs programmes de renforcement de leurs capacités, notamment avec le financement du programme de petites initiatives du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) qui existe depuis 2005 (environ 150 initiatives d'ONG financées) ou encore la contribution apportée par l'AFD au Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) en 2007.

## 2. La France s'engage sur son territoire et au-delà

Son positionnement géographique en métropole et en outre-mer, sur terre et sur mer, a doté la France d'un patrimoine naturel extrêmement diversifié et lui confère une responsabilité géopolitique particulière face à la crise que subit la biodiversité, sur son territoire comme au niveau mondial.

### 1. Un patrimoine exceptionnel

#### LA FRANCE MÉTROPOLITAINE

Le 1<sup>er</sup> rang européen pour la diversité des amphibiens, des oiseaux et des mammifères, 40 % des espèces de flore européenne, plus de 50% des habitats d'intérêt communautaire.

Du fait de sa position géographique, et d'une grande variabilité climatologique et géologique, le territoire français métropolitain constitue un carrefour écologique, comprenant 4 des 5 principales régions géographiques d'Europe de l'ouest (atlantique, alpine, continentale et méditerranéenne). Le territoire français présente ainsi une vaste mosaïque de paysages et habitats naturels qui abritent une diversité d'espèces et d'écosystèmes stratégique pour la préservation de la biodiversité européenne.

**Le domaine maritime français couvre 11 millions de km<sup>2</sup>.**

Il représente 19 fois la superficie du territoire métropolitain et plus de 3 % des mers et océans du monde. Cela en fait le 2<sup>ème</sup> domaine maritime national au monde.

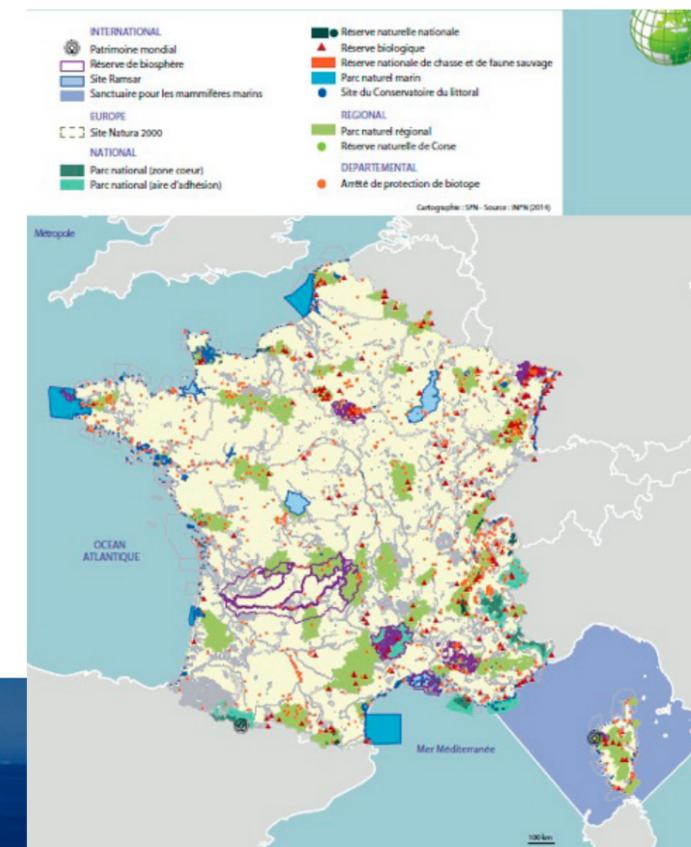
### 2. Une politique nationale ambitieuse

La France est signataire des principaux accords globaux pour la conservation de la biodiversité (Convention sur la diversité biologique), d'écosystèmes spécifiques (Convention de Ramsar sur les zones humides) et d'espèces (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore (CITES), Convention baleinière internationale, Convention sur les espèces migratrices).

Du fait de sa présence territoriale dans plusieurs continents et mers, elle engage également sa responsabilité dans de nombreux accords régionaux pour la protection de la biodiversité terrestre (Convention de Berne, Convention alpine) et marine (Conventions des mers régionales). La France participe également à des programmes multilatéraux en faveur de la protection du patrimoine naturel, comme par exemple l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI), et s'implique dans les principaux réseaux européens de gestionnaires d'aires protégées.

La France possède des frontières maritimes et terrestres avec 35 pays dans le monde, et plusieurs espaces protégés frontaliers sont engagés dans des actions de coopération, aboutissant à la mise en place progressive d'aires protégées transfrontalières.

Enfin, la France s'engage dans le cadre de la stratégie de création d'aires protégées puisqu'elle a décidé de mettre sous protection 2% du territoire métropolitain d'ici 2019. En avril 2014, l'observatoire national de la biodiversité relevait que 1,34% de ce territoire était protégé.



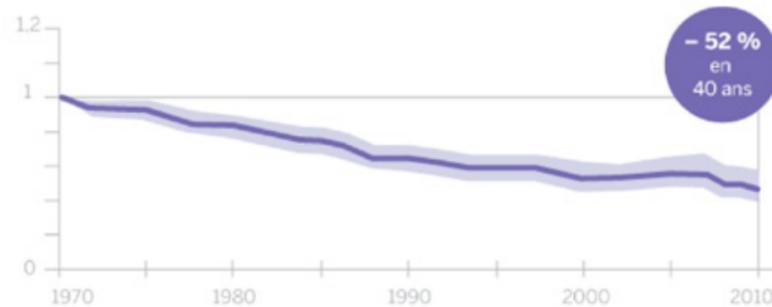
© Thomas Vignaud Parc Naturel de la mer de Corail



Parc naturel de la mer de Corail, Come Sud Ilot Kouare © Martial Dosdane / Province sud



Evolution de l'Indice Planète Vivante global entre 1970 et 2010 (Indice base 100 = 1970)



Les collectivités françaises d'Outre-Mer représentatives de 16 écorégions marines 10 % de la superficie mondiale de récifs coralliens et de lagons 20 % des atolls de la planète.

Ses régions et territoires d'outre-mer vont de l'Antarctique à l'Atlantique nord, en passant par l'Océan Pacifique, les Caraïbes, l'Océan indien et l'Amazonie.

## 3. La France, source d'innovations et de compétences

### 1. L'expertise française

Dès 2004, la France marque sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques, en lançant sa stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). C'est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la diversité biologique. La stratégie 2011-2020 vise à produire un engagement plus important de l'ensemble des acteurs, à toutes les échelles territoriales, en métropole et en outre-mer, en vue d'atteindre les objectifs adoptés. Elle fixe pour ambition commune de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité. Elle comporte des orientations stratégiques en matière d'espaces protégés, en particulier pour la création d'espaces protégés en métropole, la constitution d'un réseau écologique en mer et la création et la gestion d'aires marines protégées.

Cette stratégie est la colonne vertébrale de la gouvernance participative mise en œuvre en France puisqu'elle met en place un cadre cohérent pour que tous les porteurs de projets publics et privés puissent contribuer à l'ambition sur une base volontaire, en assumant leurs responsabilités. La Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) vise à renforcer notre capacité individuelle et collective à agir, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités (eau, sols, mer, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures, tourisme, industrie, commerce, éducation, recherche, santé, etc.). Ainsi les différents acteurs peuvent adhérer à ses principes (plus de 200 organismes adhérents à ce jour) et prendre des engagements qui sont reconnus au niveau national (33 en 2013 et 22 en 2012, en cours pour 2014).

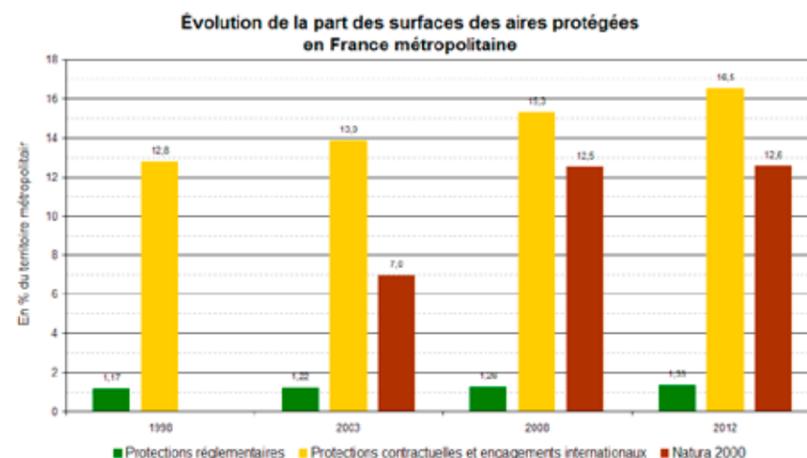
Les politiques de protection des espaces sont également fortement territorialisées en France.

**La France a développé de nombreux outils de protection d'espaces naturels**, dont la création et la gestion relèvent de différents acteurs et échelons administratifs. Cette diversité constitue un atout car elle permet d'adapter les outils aux contextes locaux et aux différents objectifs de conservation.

Avec la mise en place de sa stratégie de création d'aires protégées et d'aires marines protégées, la France est parvenue à couvrir 20% de ses espaces terrestres et 16% de ses espaces marins français sous statut de protection.

### EN FRANCE

En dehors des statuts internationaux, la création d'une aire protégée en France peut relever de trois échelons administratifs différents, du plus global au plus local.



Source : MNHN, bases « espaces protégés » et « Natura 2000 ». Traitements : SCIES, 2013.

### 2. Les aires protégées françaises, qu'apportent-elles au débat ?

#### AU PLAN NATIONAL

En France, le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie est le principal acteur en matière de création d'aires protégées. Il assume la responsabilité de la gestion de la plupart des outils de protection réglementaires, à travers ses établissements publics ou des associations gestionnaires liées.

#### Les Parcs Nationaux

Nombre : 10  
Superficie : de 1 497 km<sup>2</sup> (Port-Cros) à 33 850 km<sup>2</sup> (Guyane)  
Gestionnaire : Etablissement public de l'Etat

#### Les Parcs Naturels marins

Nombre : 6  
Superficie : de 110 km<sup>2</sup> (estuaires picards et mer d'Opale) à 68 313 km<sup>2</sup> (Mayotte)  
Gestionnaire : Etablissement public

#### Les Réserves nationales de chasse et de faune sauvage

Nombre : 9  
Superficie : de 17 km<sup>2</sup> (Caroux-d'Espinouse) à 73 km<sup>2</sup> (Golfe du Morbihan)  
Gestionnaire : Etablissement public, association

#### Les sites du Conservatoire du littoral

Nombre : 667  
Superficie : 1 420 km<sup>2</sup> et 1 200 km de linéaire côtier protégés  
Gestionnaire : Collectivités territoriales, établissements publics, associations

#### Les Réserves Naturelles Nationales

Nombre : 165  
Superficie : de 0,0061 km<sup>2</sup> (réserve naturelle du Toarcien) à 22 700 km<sup>2</sup> (réserve naturelle des Terres australes françaises)  
Gestionnaire : Association, établissement public, collectivité territoriale, groupement d'intérêt public, fondation, propriétaire privé (selon les cas)

#### Les Réserves biologiques

Nombre : 233  
Superficie : de 0,0025 km<sup>2</sup> (RBD de Bassy) à 693,73 km<sup>2</sup> (RBD de Lucifer Dekou-Dekou)  
Gestionnaire : Etablissement public

#### Les Sites classés et inscrits

Nombre : 2 687 (sites classés)  
Superficie : 9 339 km<sup>2</sup> (sites classés)  
Gestionnaire : Collectivité territoriale, secteur privé

### A L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Les régions ont la responsabilité de plusieurs outils réglementaires et contractuels de protection d'espaces naturels, qui leur donnent la capacité de mettre en œuvre une véritable politique de protection de la nature, en concertation avec les acteurs locaux.

#### Les Parcs naturels régionaux

Nombre : 48 dont 2 en outre-mer  
Superficie : de 243 km<sup>2</sup> (vallée de Chevreuse) à 3 973 km<sup>2</sup> (volcans d'Auvergne)  
Gestionnaire : Collectivité territoriale (syndicat mixte)

#### Les Réserves naturelles régionales et Corse

Nombre : 119 | 6  
Superficie : 304 km<sup>2</sup> | 834 km<sup>2</sup> (de 0,03 km<sup>2</sup> à 794 km<sup>2</sup>)  
Gestionnaire : Association, établissement public, collectivité territoriale, groupement d'intérêt

#### Les espaces d'interventions des Conservatoires d'espaces naturels

Nombre : 2 374  
Superficie : 1 316 km<sup>2</sup>  
Gestionnaire : Association territoriale, groupement d'intérêt

### A L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

Il existe deux types d'outils de protection des espaces naturels à l'échelle départementale : les espaces naturels sensibles, qui relèvent de la compétence des Conseils Généraux et les arrêtés de protection de

biotope et de géotope, qui sont mis en œuvre par les Préfets représentant l'Etat.

#### Les Espaces naturels sensibles

Nombre : 3 050  
Superficie : 1 700 km<sup>2</sup>  
Gestionnaire : Collectivité territoriale

#### Les arrêts de protection de biotope

Nombre : 715  
Superficie : de quelques mètres carrés (clochers d'église) à 257 km<sup>2</sup> (sables blancs de Mana)  
Gestionnaire : Aucun

**Gouvernance participative, politiques territoriales et compétences spécialisées constituent des forces et des modèles originaux que la France entend expliquer et démontrer lors du congrès de Sydney.**

## UNE VÉRITABLE FILIÈRE PROFESSIONNELLE AU SERVICE DES ESPACES PROTÉGÉS

La France a développé une véritable filière professionnelle au service des espaces protégés : la filière génie écologique. Restaurer les cours d'eau, entretenir les espaces naturels ou encore préserver la biodiversité dans les projets d'aménagement sont autant de compétences qui relèvent du génie écologique. Cette filière permet de répondre à des enjeux environnementaux devenus incontournables pour les acteurs publics comme pour le secteur privé. La filière génie écologique fait partie des 18 « filières industrielles stratégiques de l'économie verte » identifiées début 2010 par le ministère du Développement durable et qui font l'objet de plans d'actions nationaux ayant pour objectif de favoriser leur développement. Ces plans d'actions ont permis de créer des cursus de formation, de structurer les acteurs économiques et de développer leurs collaborations, d'exporter le savoir-faire dans d'autres pays. Les gestionnaires d'espaces protégés, au cœur de cette filière sont rassemblés dans une structure dédiée : l'ATEN, pôle de ressources et compétences pour la nature.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-d-action-pour-la-filiere.html>

### 3. Protéger la mer : le rôle moteur de la France

**Pour préserver son espace et son patrimoine marins, la France a choisi de mener une politique volontariste de création d'aires marines protégées dans toutes ses eaux, métropolitaines et ultramarines afin de respecter les engagements internationaux pris auprès de la Convention sur la diversité biologique et les objectifs propres qu'elle s'est fixés.**

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) ainsi que dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral. En métropole, elle contribue à la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin et du réseau Natura 2000 dans le cadre des directives européennes habitats et oiseaux. Elle confirme et approfondit les ambitions de la première stratégie élaborée en 2007 pour la seule métropole. Elle se dote désormais d'un volet ultra-marin, essentiel vu la richesse de l'outre-mer française. Ce volet provoque un changement d'échelle dans l'ampleur des projets d'aires marines protégées, tout autant qu'un effort particulier de partenariat avec les collectivités.

La France s'implique pleinement dans les débats internationaux pour la protection de la biodiversité marine, tant dans le débat sur la haute mer que dans

la mise en œuvre des conventions de mers régionales dans le prolongement des initiatives prises dans ses propres eaux.

Engagée dans une dynamique tant nationale qu'internationale, la France poursuit ses efforts pour que les ambitions annoncées dans la stratégie prennent forme, dans le cadre de la loi biodiversité en particulier, mais aussi dans les engagements qui sont pris chaque année lors des conférences environnementales. Elle marque ainsi **sa volonté de donner à la mer et aux océans une place importante dans la transition écologique qu'elle conduit**. Ses engagements pris lors du dernier congrès international des aires marines protégées (**IMPAC3**) organisé par l'UICN, l'Agence des Aires Marines Protégées et la ville de Marseille en 2013 pourront ainsi se concrétiser lors du prochain Congrès des Parcs organisé à Sydney.

**Un grand progrès dans la conservation des océans : les aires maritimes protégées ont connu la plus forte croissance de leur histoire depuis le Congrès de Durban, passant de moins de 1% à environ 3% aujourd'hui.**

### 4. Un volet croissant de l'aide publique au développement qui place la France parmi les 5 premiers bailleurs internationaux de la préservation de la biodiversité

La communauté internationale, au Nord comme au Sud, s'est engagée à enrayer l'érosion de la biodiversité, à promouvoir son utilisation durable et à garantir le partage juste et équitable des avantages qui en résultent. L'aide publique au développement finance des programmes de préservation du capital naturel dans les pays en développement depuis les années 70.

#### LA FRANCE A CONSACRÉ 235 MILLIONS D'EUROS D'AIDE À LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EN 2013.

L'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) constituent les deux outils de l'aide française au développement. Ils financent une grande variété de projets : création et appui à la gestion des aires protégées, prise en compte du capital naturel dans la gestion de terroirs et le développement local, ou la gestion des espaces pastoraux, appui à la durabilité des modes d'exploitation des forêts ou des mers, promotion de filières de produits naturels etc...

En millions d'Euro	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aide bilatérale totale (AFD + FFEM)	106,59	50,76	135,77	98,23	137,10	114,68	173,58	226,45
Aide multilatérale (volet biodiversité du Fonds pour l'environnement mondial - FEM)	12,31	10,67	10,55	10,38	10,24	16,00	16,31	8,50

Source : AFD et FFEM, 2014 ; Direction générale du Trésor, 2014

L'Agence Française de Développement s'est engagée en 2013 à doubler son engagement financier sur ce secteur, par rapport à la période de référence 2006-2010. Elle répond ainsi d'ores et déjà aux objectifs internationaux réitérés en octobre 2014 par les Etats parties de la Convention pour la Diversité Biologique réunis à Pyongchang, Corée. D'ici 2015, l'AFD prévoit d'engager 160 millions d'euros par an pour préserver la nature.

L'AFD adopte une approche par les écosystèmes, les territoires et les paysages par laquelle la diversité des êtres et de leurs interactions, y compris avec l'homme, est traitée de manière intégrée. Elle intervient pour :

1. Protéger, restaurer, gérer et valoriser les écosystèmes et partager équitablement les bénéfices de leur mise en valeur ;
2. Intégrer la conservation des écosystèmes dans toutes les politiques de développement sectorielles ;
3. Renforcer les partenariats entre acteurs français de la biodiversité, acteurs internationaux et acteurs nationaux, publics, privés, scientifiques et associatifs des pays d'intervention de l'AFD.

#### LA FRANCE EST LE SEUL PAYS À S'ÊTRE DOTÉ D'UN OUTIL D'AIDE PUBLIQUE BILATÉRAL DÉDIÉ À LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT.

Depuis 20 ans, le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) consacre près de 50% de ses subventions à la biodiversité : il a financé 126 projets pour 136 millions d'euros entre 1994 et 2013. Il constitue le principal partenaire de l'AFD pour le cofinancement de projets environnementaux. Le FFEM cible ses financements sur la gestion durable des ressources naturelles, la mise en place de mécanismes de financement innovant des aires protégées et des actions de conservation de la biodiversité.

#### LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE LA FRANCE AGIT EN FAVEUR DES AIRES PROTÉGÉES.

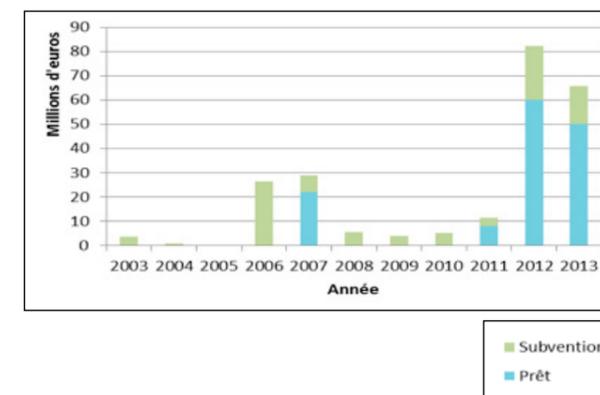
Le renforcement et la création d'aires protégées pour la préservation des milieux naturels à forte valeur écologique ainsi que le maintien et la restauration des continuités écologiques entre les écosystèmes protégés sont des solutions que l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM), accompagnent.

L'AFD cofinance des programmes concourant à cet objectif, pouvant être portés par des entités publiques ou privées, des collectivités territoriales ou des organisations de la société civile. Ses axes prioritaires d'intervention portent sur :

- . Le développement des aires protégées dont les effets sont déterminants pour la conservation de sites critiques ;
- . La consolidation des aires protégées existantes ;
- . Le renforcement des institutions nationales en charge de la gestion des aires protégées ;
- . Le développement des populations vivant en périphérie ou à l'intérieur des aires protégées.

Sur la dernière décennie (2003-2013), les financements de l'AFD ont porté sur un montant global de 233 M€, dont 27 M€ investis dans des fonds fiduciaires de conservation, contribuant à la création et au renforcement de la gestion d'aires protégées sur une superficie de 39 millions d'hectares.

Engagements AFD et FFEM portés par l'AFD en faveur des aires protégées de 2003 à 2013 par produit financier (source : AFD, FFEM)



## 4. Une action qui passe par des alliances : le partenariat France - UICN

La France s'est engagée dans un partenariat avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la plus vaste organisation mondiale de conservation de la nature. Grâce à ce partenariat, la France et l'UICN veulent répondre à la crise de la biodiversité mondiale et agir ensemble pour la nature et le développement. Les principaux axes de ce partenariat sont :

- ✓ répondre à la crise actuelle de la nature sur le continent africain
- ✓ assurer une meilleure protection des océans, îles et outre-mer
- ✓ apporter de nouvelles connaissances scientifiques
- ✓ améliorer la gouvernance mondiale des ressources naturelles

### 1. Agir ensemble pour la nature et le développement

L'alliance entre la France et l'UICN permet de promouvoir des modèles au cœur du débat international afin qu'ils contribuent à la réalisation des objectifs du programme stratégique 2011-2020 de la Convention pour la diversité biologique et ses 20 cibles d'Aichi. Le partenariat France - UICN allie durablement l'influence de la plus ancienne et la plus vaste organisation internationale de préservation de la nature à l'excellence et la diversité des expertises et savoir-faire français en matière de gestion, de préservation et de restauration des espaces naturels.

#### UNE COALITION D'ACTEURS HISTORIQUE ET UNIQUE

Si on peut légitimement le faire remonter à 1948, le partenariat international France-UICN tel qu'il existe aujourd'hui a formellement été initié en 2005.

Cette action de coopération internationale innove d'abord par son périmètre institutionnel. Fait rare, elle rassemble autour d'objectifs communs l'État - représenté par les ministères compétents en matière de biodiversité sur le territoire métropolitain, l'Outre-mer et l'international - le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE), le ministère des Outre-mer (MOM) et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) - et l'opérateur pivot et bras financier de sa coopération internationale, l'Agence française de Développement (AFD).

Elle innove également sur son périmètre financier et ses modalités opérationnelles, ces quatre institutions gouvernementales mettant en commun leurs moyens respectifs (financiers et d'assistance technique) pour une action concertée avec l'UICN, une organisation internationale forte de plus de 1200 membres.

L'UICN est la seule organisation internationale de conservation disposant d'un dispositif de partenariat aussi complet et durable avec la coopération française. La France est également le seul partenaire financier de l'UICN à aller au-delà de son rôle de bailleur de fonds, par la mise à disposition de moyens humains permanents (5 postes d'experts français). Le partenariat s'appuie sur le Comité français de l'UICN, qui regroupe l'ensemble des organismes et des experts français de l'UICN, afin de mobiliser l'expertise française et favoriser la coopération avec le réseau mondial d'experts et de professionnels de l'UICN.



### L'UICN : LA GRANDE HISTOIRE...

Le 5 octobre 1948, l'Union Internationale pour la Protection de la Nature (le mot conservation ne sera définitif qu'en 1956) naît en France à Fontainebleau, à quelques kilomètres de Paris.

Pourquoi Fontainebleau ? Parce que sa forêt a été le lieu de la création de la première réserve au monde !

La réserve artistique de la forêt de Fontainebleau a été créée en 1861, par un décret impérial, à l'initiative des peintres de l'école de Barbizon, soucieux de maintenir le caractère naturel et pittoresque du site. Près d'un siècle plus tard, la naissance de l'UICN consacrait une vision, aujourd'hui partagée par ses membres dans 160 pays : « Un monde juste qui valorise et conserve la nature ».

## LA CONVICTION QUE LA NATURE ET LE DÉVELOPPEMENT SONT INDISSOCIABLES POUR DES TERRITOIRES VIVANTS

La conviction que la préservation de la nature et le développement économique et humain sont indissociables et doivent se conjuguer au sein de territoires vivants, avec leurs habitants, est une valeur centrale du partenariat. Elle synthétise ce qui fonde la relation France - UICN : un engagement de long terme pour **un monde plus juste qui préserve et valorise la nature** et une expérience complémentaire pour la mise en œuvre de solutions qui permettent cette réconciliation à l'échelle des territoires.

Pensé comme **une plateforme d'action concertée** entre, d'une part, les administrations compétentes en matière de gestion et de protection des espaces et ressources naturelles et, d'autre part, la société civile et socio-professionnelle française, et doté de moyens humains et financiers substantiels, le partenariat France - UICN constitue ainsi l'un des vecteurs innovants de l'action internationale de la France et de ses opérateurs pour la préservation du patrimoine naturel mondial.

Cette collaboration s'appuie en particulier sur les innovations expérimentées en France pour une prise en compte de la biodiversité au cœur des décisions d'aménagement du territoire. Aujourd'hui, de nombreux pays - Chine, Mexique, Turquie, pays du bassin du Congo... - sont intéressés par ces modèles de gouvernance décentralisée, intégrée et participative des ressources et espaces naturels, qui permettent la coopération active de différents acteurs de l'aménagement pour la préservation de la nature (collectivités régionales ou locales, associations citoyennes, secteur privé spécialisé). Cet intérêt est particulièrement important vis-à-vis de la gestion intégrée des ressources en eau ou des forêts, de la préservation des littoraux et des côtes ou encore pour la création d'espaces protégés intégrant dans leurs chartes les enjeux de préservation de la biodiversité et ceux du soutien aux économies et aux communautés locales.

### DES INNOVATIONS FRANÇAISES, UN POTENTIEL D'INSPIRATION ET DE COMPÉTENCES

Trame verte et bleue, conservatoires et réserves d'espaces naturels, société d'aménagement foncier et préemption environnementale, parcs nationaux ou régionaux, Conservatoire du littoral ou Agences de l'eau, etc. : il s'agit de valoriser la diversité des solutions déployées par la France et qui sont des sources d'inspiration et de compétences pour les autres pays en matière de protection des espaces naturels, ingénierie qui permet à la France de préserver, dans un grand nombre de régions, des territoires vivants intégrant des espaces protégés, et où la qualité du patrimoine naturel alliée à celle d'un patrimoine culturel exceptionnel, est

au cœur de l'économie locale et nationale. Le MAEDI, le MEDDE et le MOM appuient déjà régulièrement ces échanges, notamment au travers de nombreux projets de coopération financés par l'AFD et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) dans toutes les régions du monde.

## 2. Le partenariat France - UICN, un atout pour la mise en œuvre de solutions

Le Partenariat France - UICN se veut **force de propositions et d'actions** dans ses régions et écosystèmes prioritaires pour inscrire la biodiversité comme enjeu central dans l'agenda du développement.

- ✓ **Démontrer la contribution des politiques de protection et de restauration du capital naturel dans la lutte contre le dérèglement climatique**, et inscrire ce type d'actions comme solutions dans les accords qui seront négociés à Paris en 2015 lors de la COP 21 de la Convention cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC), organisée par la France ;
- ✓ **Inclure et intégrer transversalement la biodiversité et les services éco-systémiques** dans les Objectifs du développement durable et le cadre de développement post 2015 en cours de discussion aux Nations-unies ;
- ✓ **Concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de financements innovants** afin d'accroître les ressources financières pour la mise en œuvre de la Stratégie 2011-2020 de la Convention pour la diversité biologique. Les Partenaires collaborent en particulier à l'émergence d'un mécanisme financier dédié à la préservation de la biodiversité ultramarine à l'échelle européenne (initiative BEST) ;
- ✓ **Définir et mettre en œuvre des cadres juridiques nationaux** en application des dispositions du Protocole de la CDB pour l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages issus de leur utilisation (Protocole APA) ;

Le Partenariat France - UICN contribue à l'atteinte des objectifs mondiaux d'Aichi en matière d'aires marines protégées :

- ✓ **Étendre les aires marines protégées** notamment en Méditerranée et dans les régions ultra-marines, et viser leur intégration au sein d'un réseau mondial d'aires marines protégées (IMPANA) ;
- ✓ **Lancer une négociation** en vue d'un accord ambitieux pour la protection de la biodiversité en haute mer ;
- ✓ **Renforcer l'efficacité du réseau africain des Aires Marines Protégées** ;

Il renforce les capacités des pays dans lesquels il intervient et veut diffuser les bonnes pratiques de gestion et de protection de la biodiversité.

- ✓ **Augmenter les capacités et compétences africaines et ultramarines** en matière de gestion des espaces protégés – formation académique et professionnelle, appuis techniques au réseau de gestionnaires ;
- ✓ **Elaborer une nouvelle génération de Stratégies et Plans Nationaux Biodiversité (SPANB)** basée sur l'analyse, la recherche, le développement de produits transversaux et le renforcement de capacités ;
- ✓ **Définir et mettre en œuvre des standards de bonne pratique** pour la prise en compte de la biodiversité par les industries extractives (foresterie, mines, agro industries), notamment dans le bassin du Congo.

#### UNE INITIATIVE DOTÉE DE MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Alliant ambitions et moyens, ce partenariat dispose depuis son origine d'un budget annuel moyen de 2 millions d'euros attribué au travers de conventions quadriennales signées par les trois ministres impliqués et par la directrice générale de l'AFD. Son appui fait entrer la France dans le cercle des dix premiers partenaires financiers de l'UICN. A ce titre, l'AFD participe au groupe des partenaires cadres de l'Union, instance consultative pour la définition de sa stratégie et de ses programmes d'actions. Ces partenaires sont particulièrement attentifs à l'efficacité et l'efficience de l'organisation et des programmes stratégiques de l'Union.

La période actuelle couvre la période 2013-2016 et constitue la troisième phase de ce partenariat. Elle dispose d'un budget total de 7,9 millions d'euros. Ces ressources financent trois programmes prioritaires de l'UICN retenus et décrits ci-dessous, la mise à disposition de cinq assistants techniques français en renforcement des capacités de l'UICN dans ces programmes et le financement de projets ou d'études définis par l'UICN et ses partenaires pour répondre à des priorités stratégiques française.

#### TROIS THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Le partenariat intervient sur trois axes principaux retenus car à la fois prioritaires pour la France et objets de programmes stratégiques au sein de l'UICN. Hormis le volet gouvernance qui est de portée mondiale, l'ensemble des activités sont concentrées sur trois grandes régions clés pour la coopération française, et représentatives de 13 des 34 points chauds de

biodiversité mondiale : l'Afrique, la Méditerranée et l'Outre-mer européen.

Les activités ont pour objectif de renforcer :

1. la gouvernance mondiale de la biodiversité au travers du **Programme global de l'UICN pour les politiques**, qui oriente l'action de l'Union dans les négociations internationales ;
2. la préservation des océans, îles et Outre-mer européens au travers du **Programme global marin et polaire** qui oriente l'action de l'UICN en faveur des ressources et milieux marins, côtiers et océaniques ;
3. la protection des forêts, savanes et milieux arides et semi-arides en Afrique au travers du **Programme pour l'Afrique centrale et occidentale** (en particulier son volet bassin du Congo) et le **Programme pour l'Afrique de l'est et du sud**, qui concentre l'ensemble de l'action de terrain de l'UICN en faveur du patrimoine naturel africain.

Le partenariat s'attache à mobiliser et valoriser l'expertise française au service des pays et régions partenaires de la France et au sein de l'UICN.

#### UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE TOURNÉE VERS L'ACTION ET LES RÉSULTATS

Depuis 2005, le Partenariat France-UICN a notamment été moteur pour :

- ✓ L'obtention d'un accord européen sur une **stratégie ambitieuse pour la préservation de la biodiversité ultramarine**, l'adaptation au changement climatique de ces régions et territoires et l'augmentation des fonds européens dédiés à sa mise en œuvre (organisation conjointe de la Conférence de la Réunion en 2008 et de la Conférence de la Guadeloupe en 2014, action préparatoire « BEST »).
- ✓ La définition et la mise en œuvre d'un nouveau programme stratégique de l'UICN en faveur du **réseau des aires protégées africaines**, lequel a notamment permis la création d'un master professionnel de deux ans à l'Université de Senghor et de plusieurs parcours de formation continue sur la gestion des aires protégées. Un nombre significatif des 280 professionnels formés par ces programmes sont aujourd'hui directeurs ou agents des réserves et parcs africains.
- ✓ L'inscription de la biodiversité comme thématique et enjeu transversal au sein des **Objectifs de développement durable**. L'organisation du 3<sup>ème</sup> Congrès international des aires marines protégées (« IMPAC3 »), en octobre 2013 à Marseille dans le cadre duquel ont été négociés plusieurs accords en faveur de la préservation des océans, dont l'annonce

conjointe par le Prince Albert II de Monaco et le Ministre français de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie de la création d'un fonds fiduciaire pour le financement durable des aires protégées en Méditerranée <http://www.impac3.org/fr/>.

- ✓ La structuration et l'opérationnalisation de la **plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco-systémiques (IPBES)**, principal organe intergouvernemental mandaté pour évaluer l'état de la biodiversité de la planète, ses écosystèmes et les services qu'ils fournissent à la société.
- ✓ L'élaboration de **listes rouges d'espèces menacées**, notamment dans les régions d'intérêt particulier pour la France, comme les listes d'essences forestières dans le bassin du Congo ou les listes de poissons récifaux dans la Caraïbe.

L'ensemble des études et projets financés par le Partenariat sont téléchargeables sur les sites [http://www.iucn.org/fr/france\\_uicn/](http://www.iucn.org/fr/france_uicn/) et <http://papaco.org/>.

## Le Partenariat France-UICN s'est mobilisé pour faire entendre la voix de la France et de l'Afrique à Sydney.



© Guillaume Feuillet Memora, Parc amazonien de Guyane

## 5. La France au Congrès mondial des parcs de l'UICN, pour faire émerger des solutions sources d'inspiration

### LE CONGRÈS EN QUELQUES CHIFFRES

4 000 participants attendus pour le Congrès 2014

Plus de 2 000 personnes estimées pour le Festival de la Nature

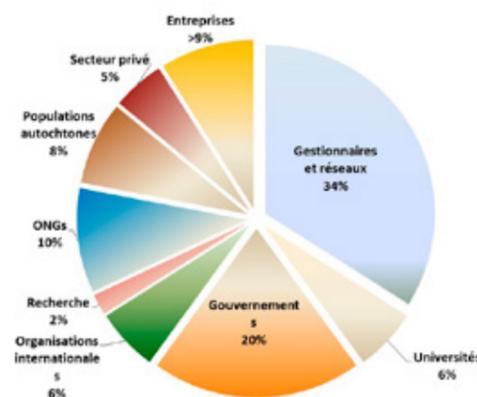
Plus de 1 000 personnes participantes aux expositions, pavillons, événements parallèles

Des promesses ou annonces seront faites par les pays, les groupes, les bailleurs de fonds, les organisations et les autres partenaires pour aller plus loin et encourager une mise en œuvre accélérée.

La France déploie des solutions pour préserver dans un grand nombre de régions des territoires vivants intégrant des espaces protégés, et où la qualité du patrimoine naturel alliée à celle d'un patrimoine culturel exceptionnel est au cœur de l'économie agricole et touristique locale et nationale.

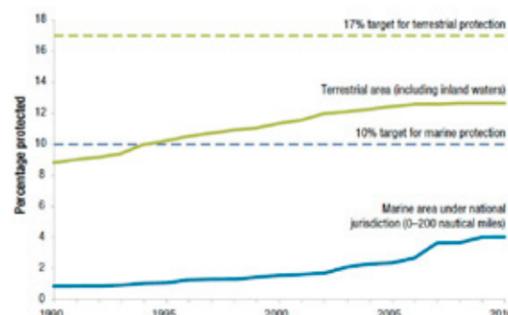
Les représentants français présenteront tout au long du

Congrès la diversité des solutions françaises qui délivrent un potentiel d'innovation intéressant et sont reproductibles dans d'autres géographies, en matière de protection des espaces naturels, ingénierie.



### 1. Un événement majeur qui rassemble les principaux acteurs internationaux

Conserver les espaces naturels les plus précieux de la planète et promouvoir des solutions naturelles aux défis mondiaux. Voilà l'objectif que s'est fixé l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en organisant le 6<sup>ème</sup> Congrès mondial des parcs qui aura lieu du 12 au 19 Novembre 2014 à Sydney, en Australie. Ce congrès constitue également une opportunité dans l'agenda international pour élever le débat et faire en sorte que la conférence internationale sur le climat qui s'organisera à Paris en 2015 (COP 21) s'empare de ces solutions.



Depuis sa première édition en 1962 aux Etats-Unis à Seattle, le Congrès mondial des parcs a considérablement influencé la façon dont le monde a perçu les systèmes d'aires protégées. Chaque Congrès a été essentiel à la politique de conservation dans le monde entier pour relever les défis mondiaux et établir des normes visant à assurer que les aires protégées soient efficaces. Les Congrès précédents ont eu un impact important, car ils ont permis d'appuyer les gouvernements nationaux à créer de nouvelles aires protégées, et à consacrer davantage de ressources à la conservation de la biodiversité.

Alors que le Congrès mondial des Parcs de l'UICN entre dans sa sixième décennie, il positionnera les parcs, les populations et la planète comme solutions sources d'inspiration. Il va générer l'espoir pour une planète protégée en s'attaquant à certains des problèmes fondamentaux auxquels sont confrontées les aires protégées et, en outre, mettre en évidence les possibilités et les solutions que les aires protégées offrent au monde.

### 2. Une forte présence française avec près d'une centaine de participants

Pour cette 6<sup>ème</sup> édition, 80 délégués français se rendront à Sydney, ce qui permet d'inscrire la France parmi les 10 pays les plus représentés. Par ailleurs, à travers ses opérations de coopération internationale, ils seront accompagnés par des représentants africains francophones du monde. Les interventions françaises traiteront de 7 des 8 thèmes du Congrès mondial des parcs.

Cette délégation s'est mobilisée de manière inédite autour du partenariat France-UICN et grâce à l'appui de la plateforme de préparation française du congrès, créée et animée par le Comité français de l'UICN en collaboration avec l'ATEN. Parmi la délégation, une vingtaine de représentants de l'Agence des aires marines protégées seront présents et se relayeront pour animer les débats autour des espaces marins, au sein d'un pavillon thématique Ocean+.

d'Aichi pour créer un réseau d'aires protégées efficaces et bien gérées.



### 4. Le soutien de 22 « ambassadeurs » pour les aires protégées africaines

Dans le cadre du partenariat international France-UICN, la France s'est engagée activement pour promouvoir la participation de l'Afrique au Congrès. 22 acteurs de la conservation en Afrique venant de 15 pays du continent se rendront ainsi à Sydney pour illustrer la diversité de la conservation en Afrique et pour rendre compte de leurs travaux de conservation dans cette partie du monde. Ils sont les témoins d'une nouvelle génération d'africains soucieux de préserver les richesses naturelles de ce continent.



© UICN

### 3. La liste verte des aires protégées de l'UICN : une des innovations importantes de ce Congrès

La liste verte des aires protégées de l'UICN sera lancée officiellement au cours du Congrès. Il s'agit de l'une des innovations importantes, dont l'objectif est d'évaluer et de renforcer l'efficacité de la gestion des espaces protégés. Grâce au comité français de l'UICN, qui a mis en place un groupe d'expertise piloté avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, des travaux de préfiguration ont accompagné la candidature d'un échantillon d'espaces protégés français à la Liste verte. Leur inscription est attendue à Sydney.

Le soutien apporté par la France, à ce nouvel outil de référence, montre son engagement à atteindre les objectifs

Ils ont été sélectionnés sur la base d'un concours qui a reçu plus de 150 propositions de toutes les régions d'Afrique. Ces 22 champions sélectionnés illustreront les différents profils rencontrés : garde, guide, exploitant, scientifiques, associations, société civile. Ils présenteront divers modes de gouvernance d'aires protégées (Etats, privés, communautés...). Pour Geoffroy Mauvais, artisan de cette initiative, et responsable UICN du Programme Aires protégées en Afrique, financé par l'Agence Française de Développement et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, « ces champions sont de véritables ambassadeurs des Aires Protégées africaines. Ils présenteront leurs expériences et couvriront les thèmes clés de la bonne gouvernance des territoires, de l'efficacité de leur gestion et de la durabilité de la conservation, là où ils vivent ».

La France au travers des financements de l'AFD et du Fonds Français pour l'Environnement Mondial apporte son soutien aux initiatives des organisations de la société civile africaine. Celles-ci ont un rôle essentiel à jouer dans la conservation de la biodiversité et le développement local. Pour cette raison, il nous est apparu essentiel que ces acteurs puissent participer activement au Congrès Mondial des Parcs. Cette enceinte constituera une occasion unique pour partager leurs expériences qui s'inscrivent dans une démarche de gestion de leurs territoires et de préservation de leurs ressources naturelles.

## 5. Un dispositif de communication multimédia

### UN ÉVENTAIL D'OUTILS POUR SYDNEY

Sous l'égide du partenariat France – UICN, un dispositif de communication s'est construit en partenariat avec le comité français de l'UICN, l'ATEN et le FFEM :

- ✓ un lieu de rencontre des acteurs français avec l'exposition d'un **stand France qui sera une plateforme d'échanges ouverte à tous les délégués présents au Congrès**
- ✓ un soutien aux pavillons thématiques marin et financements durables de la conservation, avec de nombreuses interventions d'experts français
- ✓ la traduction française du bulletin quotidien de l'Institut international du développement durable qui traitera des sujets portés par le Congrès et permettra à toute la communauté francophone de suivre l'actualité quotidienne du Congrès (<http://www.iisd.ca/>)
- ✓ le soutien à la participation de partenaires du Sud pour intervenir dans différents ateliers lors du Congrès
- ✓ près de 100 contributions au programme du Congrès qui valoriseront les interventions d'acteurs français ou de partenaires du Sud, dont les 22 ambassadeurs pour les aires protégées africaines qui présenteront des solutions locales

Avec d'autres opérations en parallèle,

- ✓ le relais des sujets marins présentés durant le congrès, assuré par l'Agence des Aires Marines Protégées sur la WebTV Ocean+, développée lors du Congrès IMPAC3 : <http://www.oceanplus.tv/fr/>
- ✓ Une plateforme de préparation française pour le congrès mondial des parcs lancée depuis près d'un an par le comité français de l'UICN avec l'Aten, avec un site web dédié : <http://congres.airesprotegees.fr>
- ✓ L'exposition « Nature, les 35 merveilles du

Monde », en collaboration avec le magazine Terre Sauvage, la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et le Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF) et avec le soutien de l'AFD présentera sur les grilles du Jardin botanique de Sydney un tour du monde de la biodiversité et des actions de protection de la biodiversité conduites dans de nombreuses régions du monde.

## UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

Une campagne de sensibilisation du grand public « **Les aires protégées : des territoires vivants & un investissement pour l'avenir** » est lancée à l'occasion du Congrès. Nicolas Hulot, envoyé spécial du Président de la République pour la protection de la planète, participe à la sensibilisation du grand public à travers une campagne mise en œuvre par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et a prêté sa voix à la campagne de sensibilisation qui se décline sur trois thèmes majeurs :

- ✓ Aires protégées & Santé
- ✓ Aires protégées & Alimentation
- ✓ Aires protégées & Eau potable

L'enjeu de cette campagne est de porter l'engagement des acteurs français, de renforcer les actions menées, et de montrer également que les aires protégées, pour lesquelles les acteurs français s'engagent, sont des écosystèmes qui constituent l'une des réponses au dérèglement climatique.

Pour accéder à la campagne française de l'UICN pour le Congrès mondial des parcs, voici les liens des 3 vidéos de la campagne :

- <http://www.youtube.com/watch?v=qj65j5LlsS0>
- <http://www.youtube.com/watch?v=0evlqkph3gE>
- <http://www.youtube.com/watch?v=5By46PZUq3U>

Tous les médias français sont invités à diffuser ces spots publicitaires qui sont disponibles en version web et en version télé. Les posters peuvent également être déclinés en format adapté pour la presse. L'insertion dans des bannières se fait selon les formats suivants : 300x250, 720x90, 160x600.

## 6. La promesse de Sydney

Enfin, le Congrès doit conclure sur la Promesse de Sydney qui donnera une vision de haut niveau émanant des délibérations du Congrès. Elle prendra appui sur un ensemble d'approches innovantes compilées par chaque courant et chaque thème transversal et recommandant des voies nouvelles et audacieuses vers l'avenir, une compilation des solutions inspirantes offertes par les

aires protégées hébergée sur une plateforme Internet dédiée, et un recueil des promesses, des engagements, des actions entreprises et des intentions des participants et organisations présents au Congrès, pour soutenir et donner effet à « La Promesse de Sydney ».

La promesse de Sydney met en avant non seulement la création de nouveaux espaces protégés mais aussi leur bonne couverture des sites les plus importants pour la biodiversité, leur connexion écologique et l'efficacité et l'équité de leur gestion. Qu'inclut la promesse de Sydney ?

- ✓ Une volonté de changement au niveau politique et en termes d'engagement et de pratiques pour les parcs, les populations et la planète ;
- ✓ Un plan d'action de renforcement des capacités qui soutiendra le renforcement de la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité ;
- ✓ Un nouveau Pacte social pour une conservation juste et efficace qui soulignera les principes socialement justes et écologiquement responsables.

La France souhaite inspirer les autres nations présentes à Sydney par la diversité des solutions qu'elle déploie en la matière : la trame verte et bleue, initiée en 2009, reconnaît les réservoirs de biodiversité et met en place des mécanismes pour identifier, préserver et restaurer, le cas échéant, les connexions écologiques entre elles.

A travers des gouvernances adaptées aux enjeux locaux et basées sur la participation des parties prenantes à la prise de décision, les espaces protégés français posent un cadre juste et équitable pour leur gestion. Enfin, les dispositifs d'évaluation qui sont mis en avant et qui restent à généraliser, l'efficacité de gestion est analysée périodiquement et portée à la connaissance du public.



## 6. Les partenaires

### **Le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI)**

Au sein du ministère des Affaires étrangères et du Développement international, la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) a en particulier pour mission d'élaborer et de suivre les stratégies françaises de coopération internationale en matière de santé, de sécurité alimentaire, de développement humain, d'environnement et de climat. A ce titre, avec son réseau diplomatique, ses opérateurs et ses partenaires, elle s'attache à promouvoir des actions dans le domaine de l'environnement et du climat et participe, en liaison avec les administrations concernées, à l'élaboration de stratégies et au suivi des négociations et processus internationaux relatifs au climat, à l'eau et à la biodiversité, à la désertification, à la forêt, au traitement des produits chimiques et des déchets et à la prévention des catastrophes. Elle contribue à la définition des politiques de coopération au développement dans ces secteurs et suit les actions des fonds, conventions et programmes à caractère international pour l'environnement mondial. Elle a noué un certain nombre de partenariats stratégiques avec de grandes organisations environnementales, telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) avec laquelle elle travaille sur la base d'un accord cadre depuis 2005.  
<http://www.diplomatie.gouv.fr>

### **Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE)**

Le ministère en charge de l'écologie conçoit et pilote une grande partie des politiques publiques relatives aux espaces protégés, en partenariat de plus en plus étroit avec les régions et les départements. L'Etat consacre tous les ans environ 100 millions d'euros à ces politiques au sein du programme Paysage Eau Biodiversité voté dans les lois de finances. En revanche, l'Etat administre directement seulement une partie des espaces protégés, essentiellement les parcs nationaux et les parcs naturels marins, privilégiant pour les autres espaces protégés le partenariat avec des gestionnaires issus des collectivités ou de la société civile.

### **Le Ministère des Outre-mer (MOM)**

Les responsabilités du ministère des Outre-mer portent sur douze collectivités d'outre-mer, réparties dans quatre continents et les quatre océans, sur toute la surface de la planète, dans leurs dimensions terrestres et marines (les 3/4 de la ZEE française sont en outre-mer). Certains ont un statut très proche de celui des départements et des régions de l'espace géographique européen de la France, d'autres disposent d'un statut attribuant aux autorités locales de plus ou moins larges compétences. Ces territoires rassemblent 2,6 millions d'habitants (deux n'ont pas d'habitants permanents : les Terres Australes et Antarctiques françaises et l'île de Clipperton).

Le Ministère des Outre-mer remplit dans ces territoires trois missions principales: (i) Une mission de souveraineté, puisqu'il exerce l'autorité de l'Etat dans les départements et Régions d'Outre-mer, les collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle Calédonie. Ses attributions sont celles exercées par le Ministère de l'intérieur en métropole. En Nouvelle-Calédonie et dans les autres Collectivités d'outre-mer, il exerce l'autorité de l'Etat dans le respect des statuts et de l'organisation de ces territoires ; (ii) une mission d'intervention directe au travers de son action propre comme le financement du logement social, des actions d'insertion des jeunes dans les départements d'Outre-mer ; (iii) une mission de coordination de l'action gouvernementale animée par les autres ministères qui interviennent en Outre-mer dans des domaines techniques précis (par exemple: éducation, culture, jeunesse et sports...) ou pour oeuvrer à son développement économique et social (par exemple: industrie, agriculture, emploi...).

### **L'Agence Française de Développement (AFD)**

Institution financière publique, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante-dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable dans les pays du Sud et dans les Outre-mer. Elle met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français. Présente sur quatre continents où elle dispose d'un réseau de 71 agences et bureaux de représentation, dont 9 dans les Outre-mer et 1 à Bruxelles, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. En 2013, l'AFD a consacré 7,8 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer. Ils contribueront notamment à la scolarisation d'enfants, à l'amélioration de la santé maternelle, à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'appui aux agriculteurs et aux petites entreprises, au renforcement de l'accès à l'eau, à l'énergie et aux transports. Les nouveaux projets financés contribueront également à lutter contre le dérèglement climatique, en permettant notamment d'économiser 3,3 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an. [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

### **Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)**

Le FFEM est un instrument financier de la politique française de coopération et de développement, dédié à la protection de l'environnement. Depuis 20 ans, son mandat est de cofinancer des projets à forte composante environnementale, dans les pays en développement. Il intervient dans six domaines de l'environnement mondial : biodiversité, changement climatique, eaux internationales, dégradation des terres, polluants organiques persistants, couche d'ozone stratosphérique. Son pilotage est assuré par cinq ministères (économie et finances, affaires étrangères, développement durable, recherche, agriculture) et l'Agence Française de Développement (AFD). Son secrétariat et sa gestion financière sont confiés à l'AFD. Depuis 1994, 258 projets ont été financés pour un montant de 299 millions d'euros, dont 68 % sont situés en Afrique et en Méditerranée. [www.ffem.fr](http://www.ffem.fr). Contact : [ffem@afd.fr](mailto:ffem@afd.fr)

### **L'Aten**

L'Aten est un groupement d'intérêt public créé en 1997 à l'initiative du ministère chargé de l'environnement. En 2010, il a été prorogé jusqu'en 2017 et élargi à de nouveaux membres. Il réunit désormais 21 organismes responsables de la gestion de la nature et de la protection de la biodiversité. L'Aten agit prioritairement en France (métropole et outre-mer). Mais il est aussi amené à intervenir en termes d'expertise, d'échanges et de représentation en Europe (notamment pour la mise en œuvre de Natura 2000) et à l'international. Comme tous les groupements d'intérêts publics, l'Aten offre des services à ses propres membres en priorité, qui regroupent plus de 5000 professionnels travaillant à la sauvegarde des patrimoines naturels. Au delà, l'Aten répond aux besoins des autres acteurs, prescripteurs et relais d'opinions qui poursuivent des objectifs similaires même hors des espaces protégés. [www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr)  
contact@espaces-naturels.fr - Twitter : @AtenEspacesNat

### **L'UICN**

L'Union internationale pour la conservation de la nature, aide la planète à trouver des solutions pragmatiques aux problèmes les plus urgents de l'environnement et du développement. Valoriser et conserver la nature, assurer une gouvernance efficace et équitable de son utilisation, et développer des solutions basées sur la nature pour relever les défis mondiaux du climat, de l'alimentation et du développement, tels sont les domaines dans lesquels s'exercent les activités de l'UICN. L'Union soutient la recherche scientifique, gère des projets dans le monde entier et réunit les gouvernements, les ONG, l'ONU et les entreprises en vue de générer des politiques, des lois et de bonnes pratiques. L'UICN est la plus ancienne et la plus grande organisation mondiale de l'environnement. Elle compte plus de 1 200 Membres, gouvernements et ONG, et près de 11 000 experts bénévoles dans quelque 160 pays. Pour mener à bien ses activités, l'UICN dispose d'un personnel composé de plus de 1 000 employés répartis dans 45 bureaux et bénéficie du soutien de centaines de partenaires dans les secteurs public, privé et ONG, dans le monde entier. [www.iucn.org](http://www.iucn.org)  
Créé en 1992, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France. Il regroupe au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics, 41 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts réunis en commissions spécialisées et en groupes de travail thématiques. Par cette composition mixte, il est une plate-forme unique de dialogue et d'expertise sur les enjeux de la biodiversité, associant également les collectivités locales et les entreprises.  
Le Comité français de l'UICN s'est fixé deux missions principales : répondre aux enjeux de la biodiversité en France et valoriser l'expertise française à l'international.  
[www.iucn.fr](http://www.iucn.fr)

### **Pour plus d'informations sur le Congrès Mondial des Parcs de l'UICN :**

<http://congres.airesprotegees.fr/>

[worldparkscongress.org](http://worldparkscongress.org)

## LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Nous remercions chaleureusement le Muséum national d'Histoire naturelle, son président Gilles Boeuf et son directeur général Thomas Grenon qui ont permis l'organisation de la conférence de presse du 5 novembre 2014.

### Le Service du Patrimoine Naturel du Muséum national d'Histoire naturelle : mieux connaître la nature pour mieux la préserver.

Le Muséum national d'Histoire naturelle sera représenté au 6<sup>e</sup> congrès mondial des parcs par son Service du Patrimoine Naturel (SPN). Le SPN développe une mission d'expertise sur - entre autres - les aires protégées en France et à l'international. Il participera de ce fait aux forums et réunions de travail sur différentes thématiques dont celle concernant la contribution des espaces protégés à l'atténuation des effets du réchauffement climatique.

Événement important de cette conférence, la présentation par l'UICN de la «Liste Verte», nouveau label qui vise à promouvoir les aires protégées dont la gestion est efficace et durable sera l'occasion d'annoncer le fait que le SPN assure la Présidence du Groupe de référence établi par le Comité français de l'UICN pour la mise en œuvre de la Liste Verte en France.

Acteur impliqué dans les problématiques nationales, le Muséum héberge la base de données nationale sur les espaces protégés français (liste, cartographie, description, espèces présentes...) via le site de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN). Il accompagne scientifiquement la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) mise en œuvre par le Ministère chargé de l'Ecologie. Il définit aussi scientifiquement des éléments constitutifs et la méthodologie de mise en place de la Trame Verte et Bleue (TVB) qui vise à constituer des corridors écologiques sur l'ensemble des territoires français.

En tant que centre national de référence sur la nature, le Muséum national d'Histoire naturelle travaille de concert avec les partenaires nationaux et internationaux pour la conservation de la Nature. Ainsi, il développe, à travers ses cinq missions que sont les collections, la recherche, l'enseignement, l'expertise et la diffusion, son engagement pour le respect de la biodiversité et du patrimoine naturel en interaction avec l'Homme.

Plus d'infos sur :

- . mnhn.fr
- . spn.mnhn.fr
- . inpn.mnhn.fr

#### LES CHIFFRES CLÉS :

##### Le Muséum, 5 missions, 12 sites

- . 2000 personnes
- . 450 chercheurs
- . 200 étudiants en Master
- . 150 doctorants
- . 68 millions de spécimens dans les collections d'histoire naturelle.
- . 2 millions de visiteurs par an

#### L'INPN

- . 14 millions de données sur les espèces diffusées
- . 145 000 espèces recensées sur le territoire français
- . 22 500 cartographies d'espaces naturels
- . 2 850 contours d'espaces protégés et descriptions associées
- . 110 000 connexions par mois
- . 6,5 millions de pages visitées par an



## 7. Les fiches thématiques

### 7.1. Adaptation au dérèglement climatique

La conservation des espaces et espèces naturels est aujourd'hui une dimension nécessaire des politiques de développement durable et des programmes d'investissements, pour la protection de la biodiversité elle-même, pour la lutte contre le dérèglement climatique et ses effets et pour un développement durable, inclusif et solidaire.

Biodiversité et changement climatique sont étroitement corrélés : le changement climatique fragilise les écosystèmes en induisant des évolutions rapides de la végétation, allant jusqu'à la désertification. La destruction de certains écosystèmes, notamment les forêts tropicales, est une source importante de gaz à effet de serre. A contrario, des écosystèmes sains, capables d'évoluer, facilitent l'adaptation aux changements climatiques. Cela vaut pour leurs effets progressifs sur la température, le régime des pluies et des cours d'eau et le niveau de la mer. Cela vaut également pour la résilience aux catastrophes naturelles, telles que sécheresses, inondations, cyclones.

L'AFD soutient des projets d'atténuation, notamment dans le cadre du processus de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), et d'adaptation notamment en renforçant la résilience des écosystèmes face aux dérèglements climatiques.

#### Contribuer à la mise en œuvre du processus REDD+

Le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), opérationnel depuis juin 2008, constitue l'une des principales initiatives internationales en faveur de la mise en œuvre des stratégies REDD+. Ce fonds fiduciaire géré par la Banque Mondiale rassemble deux fonds :

- . le Fonds de Préparation (360 MUSD dont 10,3 MUSD de subvention de l'AFD) a pour objectif d'aider les pays à se préparer à REDD+, notamment en adoptant des stratégies nationales, en mettant en place les niveaux de référence d'émissions et établissant les dispositifs nationaux de mesure, notification et vérification. 44 pays sont partie prenante, représentant la majorité des forêts tropicales mondiales et les différents bassins forestiers. Cette phase de préparation permettra aux pays de mettre en place les dispositifs nationaux pour pouvoir vendre leurs réductions d'émissions.

- . le Fonds Carbone (466 MUSD dont 5 MUSD de subvention de l'AFD) qui a pour ambition d'acheter les réductions d'émissions vérifiées obtenues d'environ 8 programmes REDD+ (à l'échelle nationale ou sous-nationale) dans des pays ayant déjà bien avancés dans leur préparation à REDD+. Ce Fonds constitue un laboratoire pour la mise en place d'un mécanisme de financement du carbone forestier post-2020 et pour tester les futures « règles du jeu » de ce marché.

#### Programme de préservation des écosystèmes forestiers naturels et d'amélioration des conditions de vie des populations locales à Madagascar

Ce projet a pour finalité de contribuer à la préservation des écosystèmes forestiers naturels et à l'amélioration des conditions de vies des populations riveraines dans les forêts humides malgaches du Nord-Est et du Sud-Est.

Lancé en 2008 par Air France, GoodPlanet et le WWF Madagascar, la 2<sup>nd</sup>e phase de ce projet cofinancé par l'AFD (2 M€), le FFEM (1,5 M€) et Air France (1 M€) est structuré en quatre composantes :

- . **Poursuite et renforcement des activités de conservation** : renforcement de 52 Communautés de Base (COBA) et des structures de gestion des Nouvelles Aires Protégées (WWF Madagascar).

- . **Poursuite et renforcement des pratiques alternatives durables** : en vue de réduire les pressions sur les ressources naturelles, en particulier sur les ressources forestières ligneuses et non ligneuses, le projet développe des activités pour le renforcement de pratiques alternatives durables, d'appuis à la diversification agricole, à la promotion d'activités génératrices de revenus et à l'intensification agro-écologique (Association Agrisud).

- . **Valorisation carbone du projet**. Le projet poursuit le travail de recherche en collaboration avec ses partenaires scientifiques en vue d'une certification REDD+ selon un standard international, afin de générer des financements et pérenniser ainsi les acquis du projet (Association Etc Terra).

Ce projet constitue l'un des trois projets pilotes dans le cadre du processus REDD+ à Madagascar. Il permet de nouer un partenariat original « public - privé - société civile », pour contribuer à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

## L'UICN ET LE MUSÉUM : UNE LONGUE HISTOIRE

Le Muséum a joué un rôle historique important dans la création de l'UICN dont il a été l'un des membres fondateurs en 1948. Roger HEIM, ancien directeur du MNHN en fut d'ailleurs le président de 1954 à 1958. Patrick BLANDIN, professeur au Muséum, a également été président fondateur du Comité français en 1992. Les scientifiques du Muséum continuent à participer en qualité d'experts aux commissions spécialisées de l'UICN. Cette dynamique a conduit le MNHN à héberger en son sein l'équipe du comité français.

## 7.2. Qualité et diversité des modèles de gouvernance

### Action de la France sur son territoire

La France a progressivement intégré les orientations des conventions internationales et du droit communautaire dans une vision plus large de l'aménagement des territoires, qui relie la protection de l'environnement et le développement. Elle a ainsi développé à grande échelle une politique de gestion contractuelle de la biodiversité, impliquant davantage les acteurs locaux. Le processus de décentralisation engagé dans les années 1980 a contribué à cette évolution en associant plus étroitement les collectivités locales dans la gestion des aires protégées et donne compétence aux régions pour créer des réserves naturelles. Cette inflexion a été renforcée par la loi du 14 avril 2006, qui ouvre plus largement la gouvernance des parcs nationaux aux collectivités territoriales. Elle crée également un nouveau statut de protection, le parc naturel marin, dont la gestion implique l'ensemble des usagers de la mer.

Exemples :

- . Parc national des Calanques : Conseil d'administration et Conseil culturel, économique et social
- . Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls : Conseil consultatif

### Action de la France à l'international

#### Appuyer la politique de préservation de la biodiversité au Mexique

Le Mexique est le quatrième pays « méga-divers » au monde. Il héberge 12 % de la biodiversité mondiale. La Commission nationale des aires naturelles protégées (CONANP) administre les 174 AP qui couvrent 13 % du territoire national. Le partenariat entre l'AFD, le FFEM, et la CONANP vise à promouvoir l'adoption de nouvelles modalités de conservation au Mexique, mieux acceptées par les populations vivant à l'intérieur ou en périphérie de ces espaces protégés, en s'inspirant des Parcs naturels régionaux français, ainsi qu'à renforcer les bénéfices de la conservation pour les populations locales, au travers du développement de marques et labels de production durable dans les aires protégées.

Dans le cadre de ce partenariat, le Mexique bénéficie ainsi, en plus d'un prêt budgétaire non affecté de 60 M€, d'un programme de coopération technique portant sur les thématiques stratégiques prioritaires de la CONANP à moyen terme et d'un projet pilote de gestion intégrée du territoire du corridor biologique Ameca-Manantlán dans l'Etat de Jalisco.

#### Conserver les corridors socio-écologiques et sociaux au Nord de la Tanzanie

En raison de la forte croissance démographique, les corridors naturels qui lient les Parcs Nationaux de Manyara et Tarangire, au Nord de la Tanzanie, sont menacés par la conversion de ces écosystèmes en cultures et pâturages pour le bétail, conduisant ainsi progressivement à l'enfermement écologique des deux parcs.

Afin d'éviter que ceux-ci deviennent des îlots de biodiversité dégradée dans un océan agricole et pastoral, l'AFD a accordé une subvention de 850 000€ à la Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune (IGF) pour promouvoir le développement par les communautés locales de nouvelles stratégies de protection des écosystèmes et de leur biodiversité.

Ce projet de 3 ans développe de nouveaux modèles communautaires de conservation et met en œuvre des plans d'usage et d'occupation des sols au niveau des villages assurant la continuité des activités pastorales et la réduction des conflits homme/faune.

Cette approche devrait garantir le fonctionnement social et écologique des derniers corridors subsistant entre les aires protégées de la vallée du Rift et de la steppe Massaï.

## 7.3. Patrimoine marin

### Restaurer les services écosystémiques pour s'adapter au changement climatique dans le Pacifique Sud

Les îles du Pacifique Sud sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et aux pressions anthropiques, qui entraînent une dégradation des milieux naturels et une perte de biodiversité. Dans ce contexte insulaire très spécifique, renforcer la résilience des sociétés et des écosystèmes constitue un enjeu majeur.

Ce projet régional cofinancé par l'AFD (4,5 millions d'euros), le FFEM (2 millions d'euros), l'Union Européenne, les collectivités locales ultramarines et des opérateurs privés a pour objectif de soutenir les pays et territoires océaniques dans la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières, avec des sites pilotes à Fidji, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et au Vanuatu. Il s'agit de maintenir et d'améliorer la fonctionnalité des écosystèmes, de démontrer leur valeur économique et de mettre en place des mécanismes de financement innovants assurant la pérennité des actions de préservation (par exemple via des paiements pour services environnementaux).

Favorisant une approche intégrée « de la montagne au récif », ce projet lie la gestion des bassins versants, la protection du littoral et des récifs coralliens. Il répond ainsi à l'urgence écologique tout en favorisant une vision partagée au niveau des sociétés, par un renforcement du dialogue et des capacités des communautés locales en matière de gestion des risques. Par ailleurs, le projet participe à la mise en place de mécanismes économiques et financiers contribuant à la pérennité des services écosystémiques. Il contribue au maintien des pêches, de l'agriculture, de l'écotourisme, ainsi qu'à la préservation de la biodiversité et des paysages, face aux effets du changement climatique.

## 7.4. Financements durables et innovants

L'AFD soutient les mécanismes de financement qui garantissent la pérennité des ressources allouées à la protection de la biodiversité. Au travers de partenariats entre les États, le secteur privé et les organisations de la société civile, à l'échelle locale et internationale, l'AFD finance la structuration :

- . de fondations internationales dédiées à la protection d'une ou plusieurs aires protégées ;
- . de paiement pour services rendus par la conservation d'un écosystème (eau potable, protection contre les inondations, l'érosion, l'envasement ou l'ensablement, etc.) ;
- . de fonds de compensation des impacts résiduels provoqués par les projets industriels d'aménagement dont il apparaît que leur développement ne peut se faire sans certaine destruction de certains écosystèmes.

### La Fondation des Aires Protégées et de la biodiversité de Madagascar

« Méga-divers » et hotspot de la biodiversité mondiale, Madagascar possède une faune et une flore uniques au monde mais menacées par les pressions anthropiques et le changement climatique. Le gouvernement malgache s'est engagé en 2003 à tripler la superficie de ses aires protégées pour couvrir 6 millions d'hectares, soit 12 % de son territoire. De nouvelles aires protégées ont été créées, intégrant la société civile et les communautés locales dans leurs instances de gouvernance.

Avec l'appui des ONG Conservation International et WWF et de la France, la Fondation malgache a été créée en 2005 pour contribuer au financement des coûts récurrents des aires protégées. La France (AFD, FFEM) en est le principal contributeur/investisseur avec 16,3 millions d'euros, soit 45 % du capital. Plus d'une vingtaine d'aires protégées terrestres et marines bénéficient des financements de la Fondation pour des actions de protection de la biodiversité (contrôle, surveillance, suivi écologique) et de développement socioéconomique (agriculture de conservation, écotourisme, éducation environnementale, investissements sociaux) en faveur des communautés locales à l'intérieur et en périphérie des aires protégées. La Fondation est également active au sein du Consortium Africain des Fonds Environnementaux (CAFE) dont la création a été appuyée par l'AFD, le FFEM et la KfW.

### Compensation des dommages aux écosystèmes et à la biodiversité

La perte de biodiversité due à l'activité humaine est excessivement élevée et a pour cause majeure la perte d'habitat liée à la construction d'infrastructures (mines, énergie, transports, etc.), au développement urbain et à l'expansion de l'agriculture. Dans cette optique, les principes de compensation pour dommages aux écosystèmes et à la biodiversité liés à la réalisation de projets miniers, d'infrastructures et d'agriculture industrielle, se développent à travers la mise en œuvre d'une stratégie hiérarchisée d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur la biodiversité.

L'AFD et le FFEM envisagent de financer un projet de promotion des mécanismes de compensation en Afrique (Madagascar, Mozambique, Ouganda, Guinée) visant à atteindre un objectif de « zéro perte nette » de biodiversité et qui devrait se structurer autour des objectifs suivants :

- . Aider les gouvernements à identifier, analyser et introduire les orientations stratégiques les plus adaptées au contexte national pour favoriser l'investissement dans des projets de développement visant un objectif d'absence de perte nette.
- . Préparer à partir d'activités de démonstration la mise en œuvre du principe d'absence de perte nette de biodiversité en appuyant le développement de méthodes et d'outils adaptés aux contextes nationaux d'aménagement du territoire ; de collecte, de partage et d'analyse des données sur la biodiversité ; de définition de métriques pour dimensionner les mesures compensatoires et de règles d'équivalence.
- . Développer les mécanismes juridiques et financiers de la compensation, en particulier ceux ayant un lien avec les fonds fiduciaires de conservation, afin de sécuriser à long terme l'absence de perte nette.
- . Sensibiliser le secteur privé aux meilleures pratiques et tirer des leçons d'initiatives en cours.
- . Renforcer les capacités nationales par la formation et le partage des leçons tirées d'expériences africaines (comme celles du projet) et mondiales de compensation, pour assurer l'adoption et l'application effective des meilleures pratiques.

## 7.5. Renforcement des capacités

En matière d'aires protégées, la France à travers les financements du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) soutient la création, l'extension et la gestion des espaces forestiers sous statut légal de protection. Il contribue à la mise en place et au développement d'instruments juridiques et financiers visant à assurer la pérennité des systèmes de gestion des aires protégées.

### LE PROGRAMME DE PETITES INITIATIVES, pour encourager les initiatives de la société civile africaine active dans la protection de l'environnement.

Depuis 2006, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) soutient le Programme de Petites Initiatives (PPI) dédié à renforcer la société civile et les collectivités locales d'Afrique de l'Ouest et Centrale, de Madagascar et du Mozambique à la conservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique à travers le financement de petits projets. Sa contribution s'élève en moyenne par projet, à 35.000 euros sur des opérations ciblées sur la gestion durable des ressources naturelles, la protection des espèces et espaces remarquables et la gestion et compostage des déchets qui permettent d'améliorer les conditions de vie des populations locales. Pour la mise en œuvre du PPI, le FFEM s'appuie sur l'Union Internationale Conservation de la Nature, à travers son Comité Français et son programme Afrique Centrale et Occidentale (PACO).

Toutes les ressources sur le programme PPI du FFEM : <http://www.ffem.fr/accueil/PPI>

Quelques chiffres : Entre 2006 et 2014, le PPI a contribué à plus de 160 projets dans 25 pays d'Afrique Subsaharienne  
Partez à la rencontre des représentants d'ONG soutenues par le PPI : <http://www.ffem.fr/accueil/PPI/interview-du-mois>

Brochure disponible : [http://www.ffem.fr/webdav/site/ffem/shared/ELEMENTS\\_COMMUNS/U\\_ADMINISTRATEUR/6-PPI/publication2012/2012-PPI\\_plaquette-fichesFR.pdf](http://www.ffem.fr/webdav/site/ffem/shared/ELEMENTS_COMMUNS/U_ADMINISTRATEUR/6-PPI/publication2012/2012-PPI_plaquette-fichesFR.pdf)

### Implication des populations locales dans la gouvernance des parcs et de leurs périphéries Association Faune et Développement au Burkina (AFAUDEB), Burkina Faso

Les 3 millions d'hectares du complexe transfrontalier W-Arly-Pendjari (entre Burkina Faso, Bénin et Niger) sont fortement menacés par les pressions anthropiques périphériques. Pour répondre à ces enjeux, l'AFAUDEB apporte des résultats concrets sur le terrain grâce à la gouvernance partagée des ressources naturelles qui concilie conservation et amélioration de la situation sociale et économique des populations périphériques. Après une décennie d'intervention dans la zone, les résultats concrets sont bien visibles : augmentation du nombre et de la superficie des aires protégées communautaires et leur reconnaissance juridique, application de conventions locales adoptées par les communautés, implication forte des collectivités locales, expérimentation d'un suivi écologique par les villageois et diversification des formes de valorisation des ressources naturelles (commercialisation auprès du secteur privé étranger des produits forestiers non ligneux (karité) et écotourisme).



### APPUI AUX FINANCEMENTS INNOVANTS DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Malgré leur expertise en matière de solutions de financement durable, la plupart des fonds fiduciaires de conservation continue à recourir à des sources de financement traditionnelles. Ils souffrent eux-mêmes d'une forte dépendance vis-à-vis des sources de financement de l'aide internationale et des faibles capacités nationales à intégrer les innovations financières dans les programmes de conservation.

Ainsi, le FFEM apporte son soutien aux réseaux de fonds fiduciaires de conservation, **d'Amérique latine et des Caraïbes (REDLAC) et d'Afrique (CAFE, le Consortium Africain des Fonds Environnementaux)**.

L'objectif est d'accroître la protection durable de la biodiversité en Amérique Latine, aux Caraïbes et en Afrique et d'accompagner l'échange d'expériences et de compétences entre les deux continents.

L'enjeu est à la fois d'accélérer le renforcement des capacités des professionnels du secteur en valorisant l'expérience acquise par l'Amérique Latine vers l'Afrique, tout en testant à l'échelle réelle des opérations pilotes de mécanismes innovants de financement de la conservation de la biodiversité.



# PARTENARIAT FRANCE-UICN NATURE ET DÉVELOPPEMENT

---

**Contact :**  
Agence 914  
01 42 52 60 29

Juliette **LANIRAY**  
juliette@agence914.fr  
06 11 76 22 09

Sophie **FREDERIC**  
sophie@terremajeure.com  
06 20 34 12 16

Julie **MONCHATRE**  
julie@agence914.fr  
06 98 43 87 84



Soutien



**MUSÉUM**  
NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE

Organisation



Fonds Français pour  
l'Environnement Mondial

